



Communiqué du Comité Régional fédéré pour le Don de sang Bénévole (CR IDF)

**HALTE A L'ASPHYXIE FINANCIERE DES ASSOCIATIONS
POUR LE DON DE SANG BENEVOLE PROGRAMMEE PAR
L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG ILE DE FRANCE !**

Le 27 juin prochain se tiendra au salon de l'AMIF à Paris expo porte de Versailles la cérémonie de remise des trophées du Label Commune Donneur qui, chaque année, distingue les communes qui ont conclu en 2022 un partenariat avec les associations de donneurs de sang bénévoles, représentées par le CR IDF, et l'Etablissement Français du Sang Ile de France (EFS IDF) en vertu duquel les communes soutiennent le don de sang bénévole et affirment ainsi leur attachement aux valeurs de la Transfusion Sanguine Française. Ainsi en 2023, 166 communes recevront ce Label.

Le Comité Régional IDF signataire de la convention EFS IDF/AMIF/CR IDF est très attaché à cette manifestation annuelle. Elle atteste du lien entre les bénévoles, l'Etablissement Français du Sang, en charge de la collecte des dons de sang, de leur qualification et de leur distribution, et les élus locaux franciliens d'une part et, d'autre part, avec les françaises et les français qui se mobilisent pour sauver les malades et les blessés auxquels sont administrés les produits sanguins prélevés.

En Ile de France 68 associations s'investissent dans l'organisation et la promotion des collectes et placent, au niveau national, la région IDF parmi les quatre plus importantes régions de recueil des dons de sang avec plus de 300.000 poches de sang collectées annuellement.

Ces associations, quasi exclusivement composées de bénévoles sont institutionnellement soutenues financièrement par l'EFS IDF qui attribue par application d'une convention nationale déclinée au niveau de chaque région de la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) une subvention destinée à couvrir partiellement les dépenses de promotion pour le don de sang bénévole qu'elles conduisent tout au long de l'année. Cette subvention est de l'ordre de 74.000 € versés au niveau du CR IDF, lequel la répartit ensuite au niveau de ses structures adhérentes.

Or l'EFS IDF, en contradiction avec les termes de la convention signée avec le CR IDF, qui stipule que la subvention est due - sans conditions - chaque année au 1^{er} trimestre a décidé de surseoir, au versement de la subvention en 2023 pour un motif totalement indépendant de cette règle.

Il s'agit donc, ni plus ni moins, d'une asphyxie financière programmée, sans justification aucune, par l'EFS IDF.

Par voie de conséquence, le Conseil d'Administration du CR IDF, réuni le 17 juin, a décidé de boycotter la cérémonie de remise des Trophées Label Commune Donneur, en signe de protestation ferme face aux pratiques inacceptables de l'EFS IDF.

Croyez bien que nous déplorons sincèrement cette situation à laquelle nous avons dû nous résoudre compte tenu de la situation que nous venons de décrire.

Pour le CA du CR IDF
Claude BERNARD – Président